

BULLETIN DE L'ACAM
N° 38
Octobre - Décembre
1998

ASSOCIATION CULTURELLE
ARMENIENNE
DE MARNE-LA-VALLEE
1, avenue Houette 93160 NOISY LE GRAND

Directeur de la publication
Philippe Pilibossian
Rédacteur en chef
Jean-Pierre Hatchikian
Rédacteur-Adjoint
Daniel Ter Sakarian

ՄԱՌՆ-ԼԱ-ՎԱԼԷՒ ԶԱՅԿԱԿԱՆ ՄՇԱԿՈՒԹԱՅԻՆ ՄԻՈՒԹԻՒՆ

Sommaire

ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

Pages 1 et 2

Concert du violoniste
Ara Malikian

Page 4

Compte rendu de la conférence
de Nil-Vahakn Agopoff

ARTS

Page 3

Exposition ASILVA

La photographe
Cathy Karatchian

CARNET

Page 2

Les anniversaires

ACTUALITE

Page 5

Les suites du vote de
l'Assemblée nationale
sur le génocide arménien

COMMUNICATION

Page 6

L'Armenoscope passe sur le
web

Site Internet
de l'ACAM

www.acam-france.org

Site ouvert en 1997

Activités de l'ACAM
Diffusion du *Bulletin*
Infos sur la communauté
arménienne de France
e-mail : info@acam-france.org

Nouvelle rubrique :
Bibliographie
190 auteurs,
350 ouvrages

Organisé par :

ACAM, Association Culturelle Arménienne de Marne-la-Vallée
et le Château de Champs

CHATEAU DE CHAMPS

31, rue de Paris - 77420 Champs-sur-Marne

Concert exceptionnel

Ara MALIKIAN

Les Caprices, de Paganini

Samedi 7 novembre 1998
à 21 heures

Renseignements et réservation :

Château de Champs : 01 60 05 24 43
Location : FNAC, France-Location
France-Billet : 01 42 31 31 31
et au Château

Prix tarif normal : 100 F
Tarifs réduits : 80 F (adhérents ACAM)
50 F (enfants)

(voir en page 2)

Le violoniste Ara Malikian

Un parcours exceptionnel.

Depuis son premier récital en 1981, à l'âge de 12 ans, le violoniste Ara MALIKIAN s'est produit dans plus de 35 pays à travers l'Europe, l'Asie, les Amériques du Nord et du Sud.

Qualifié tour à tour de « brillant virtuose » (Westdeutsche Allgemeine Zeitung), « doué d'une imagination fertile » (Berliner Morgenpost) et de « personnalité chaleureuse » (The Strand Magazine), Ara Malikian a remporté le premier prix du concours international de violon Pablo Sarasate en Espagne ainsi que celui du concours international Félix Mendelssohn à Berlin.

Lauréat de concours internationaux tels que « Niccolò Paganini » à Gènes, et « Music competition of Japon » à Tokyo, il reçoit en 1993 le prix spécial du « Mérite artistique » du ministère de la culture de Basse-Saxe en Allemagne.

Parmi ses récentes prestations, il faut noter ses récitals de New-York (Carnegie Hall), Toronto, Los Angeles, Zurich (Tonhalle), Madrid (Auditorio Nacional), Londres (Saint-John Smith Square), Düsseldorf et Paris.

Ses apparitions ont été très remarquées en soliste avec les orchestres symphoniques de Bamberg, de Galice, de Tokyo, l'orchestre de l'opéra de Gènes, les orchestres de chambre de Zurich, de Londres, sous la baguette de chefs comme Mariss Jansons, Peter Maag et Vassily Sinaisky.

Ses concerts ont été diffusés par la Hessischer Rundfunk et les Norddeutsche Runfunken (Allemagne), AVRO en Hollande, Radio Nacional en Espagne, la RAI en Italie, NHK au Japon et la BBC en Grande-Bretagne.

Outre sa carrière de soliste, Ara Malikian intervient régulièrement en musique de chambre aux festivals de Schleswig Holstein Musik Festival, au Braunschweiger Kammermusik Podium, ceux internationaux de Colmar et du Quincennial Musical de San Sebastian ; il est aussi fondateur du Quatuor à cordes Malikian, ainsi que de l'ensemble Laureate Malikian.

Il a enregistré chez Tritico Classics une série de disques avec l'ensemble Laureate, les *Quatre Saisons* de Vivaldi (80 000 ventes pour l'UNICEF), les *Quintettes avec clarinette* de Mozart, Brahms avec le Quatuor Malikian et *Miniatures*, une anthologie de morceaux pour violon et piano de compositeurs arméniens.

Dernièrement, en 1997, il a enregistré chez ANTA (Espagne), un CD en hommage à Pablo Sarasate sur le violon Stradivarius de celui-ci.



JOYEUX ANNIVERSAIRE EN OCTOBRE 1998

- le 5, Alexandre SIYAHIAN, Champs-sur-Marne
- le 8, Nechan SAMOUELIAN, Aulnay-sous-Bois
- le 13, Jacques CHERBEDJIAN, Nogent-sur-Marne
- le 13, Azad KIBARIAN, Paris
- le 18, Pierre KURKDJIAN, Gournay-sur-Marne
- le 19, Paul MELKONIAN, Champigny-sur-Marne
- le 21, Catherine NORIGUIAN, Gagny
- le 21, Armand ZAHREDJIAN, Villemomble
- le 22, Nathalie HANLIYAN, Le Perreux
- le 28, Véronique TOKATLIAN, Croissy-Beaubourg

JOYEUX ANNIVERSAIRE EN NOVEMBRE 1998

- le 2, Sylvie BEDIKIAN, Champigny-sur-Marne
- le 2, Azad DER SARKISSIAN, Le Perreux-sur-Marne
- le 8, Guillaume TCHIBOUKDJIAN, Neuilly-Plaisance
- le 8, Laurianne VAGHARCHAKIAN, Chelles
- le 9, Véronique DJERJIAN, Villemomble
- le 9, Roger PENICHON, Pierrefitte
- le 13, Mathias MORILLE, Chelles
- le 15, Michel EFFEIAN, Gournay-sur-Marne
- le 17, Serge KAZANDJIAN, Gournay-sur-Marne

JOYEUX ANNIVERSAIRE EN DECEMBRE 1998

- le 1er, Claude TCHIBOUKDJIAN, Neuilly-Plaisance
- le 6, Louis YEREBAKANIAN, Noisy-le-Grand
- le 9, Pierre BEYEKLIAN, Le Kremlin-Bicêtre
- le 10, Zarouhie DJIVELEKIAN, Noisy-le-Grand
- le 10, Danièle VAGHARCHAKIAN, Chelles
- le 11, Hera DER SARKISSIAN, Le Perreux-sur-Marne
- le 12, Ohannès DEMIRDJIAN, Paris
- le 18, Armine KHERIMIAN, Chelles
- le 20, Cécile HADJIAN, Nogent-sur-Marne
- le 21, Arto HANLIYAN, Le Perreux-sur-Marne
- le 21, Mireille PENICHON, Montpellier
- le 26, Véronique SABONDJIAN, Le Raincy
- le 27, Florette KURKDJIAN, Gournay-sur-Marne
- le 29, Saro MINASSIAN, Chelles

ASILVA**La photographe
Cathy KARATCHIAN***Exposition à Genève.*

Nous apprenons avec grand plaisir que notre amie ASILVA (Silva Aslanian), qui avait exposé ses tableaux et sculptures à la MPT E. Potier de Noisy-le-Grand l'année dernière, organise une exposition au Palais des Nations à Genève (14 avenue de la Paix, Bâtiment E, Mezzanine). Cette exposition, qui se tient du 29 octobre au 6 novembre 1998, de 9 h 30 à 19 heures, réunit des peintures, sculptures et photographies, sur le thème : « L'Océan et la création artistique », en collaboration avec l'association qu'elle anime, *Ariane-Essor*.

A cette exposition participent des artistes de grande renommée de divers pays, membres d'*Ariane-Essor*, dont cinq sont d'origine arménienne. Ces derniers sont : ASILVA, Tigran ABRAHAMIAN, Ida DEMIRDJIAN, Peggy HINACKIAN, Khatchig KAZAN, notre ami membre du Conseil d'administration de l'Association Culturelle Arménienne de Marne-la-Vallée depuis sa création et Van SOGHMONYAN.

Cette manifestation se tient avec le soutien de la Mission permanente de la France, de l'AIAP-UNESCO et de l'Union Arménienne de Suisse.

L'association *Ariane-Essor* est représentée aujourd'hui par 34 artistes de 15 pays représentant des tendances créatives variées. Elle a pour vocation d'agir comme catalyseur international en organisant des expositions à travers le monde.

Contact Ariane-Essor

103 rue de la Croix-Nivert
75015 Paris

Tél : 01 40 50 35 73

Fax : 01 40 50 32 70.

La photographie est-elle une technique ou un art ?

En contemplant les photographies de Cathy KARATCHIAN, je dirais : la photographie est d'abord un art et, ensuite, une technique.

A sept ans, Cathy reçoit de ses parents, père arménien et mère française, tous deux photographes, un Brownie. Et depuis... c'est une mordue de l'image que l'on fixe sur le papier. Elle reste fidèle aux anciens appareils : pas de 24 x 36, pas d'image numérique, elle utilise le format 6 x 6 avec un appareil à objectif fixe.

Je l'ai rencontrée à Genève, et nous avons passé près de deux heures à discuter et contempler ses photos.

En déclenchant son appareil devant une belle fleur, un paysage serein, ou encore une jolie fille, on réalise probablement une belle image, plutôt agréable à regarder. Mais les photos de Cathy ne sont pas belles dans ce sens : un portrait d'enfant flou, noirci, ou des petits soldats de plomb, au bord de la mer. Mais on les aime pour ses cadrages, ainsi que ses compositions.

Par contre d'autres photos, fillettes ou garçons de Roumanie nous dérangent, nous agacent, nous révoltent dans leur mise en scène.

« J'aime photographier les enfants, surtout les enfants délaissés, les jeux dangereux ». Elle me montre les clichés d'enfants d'orphelinats de Bucarest. « Ce sont des gosses disparus », me dit-elle.

« Mais où, comment ? »

« On les a expédiés comme du bétail en camions, vers la Turquie... ».

Des projets, elle en a : aller en Arménie et au Karabagh, pour photographier les enfants. Elle s'intéresse à notre association ; je lui raconte un peu ce que nous faisons, nos activités, nos concepts, nos réalisations, nos déceptions aussi. « Comment puis-je vous aider », se demande-t-elle ? Elle propose de trouver des photographes stagiaires pour réaliser des pho-

tos qui nous intéressaient pour notre site Internet.

Avant de se quitter, elle sort son « arme ultime » une affiche extraordinaire, format carré, tirage numérique, noir, blanc et gris, un projet pour une campagne humanitaire. On se promet d'en parler une prochaine fois.

**Philippe PILIBOSSIAN
Président de l'ACAM**

Cathy KARATCHIAN
Photographe-auteur

2 avenue Henry-Dunant
CH 1205 GENÈVE
tel: ++ 41.22.320.41.88

- 1955 : née le 31 août 1955 à Nantua
- 1977 : Diplôme de l'Ecole des Arts appliqués, Vevey (Suisse)

Actuellement chargée de cours à l'École des Arts appliqués, Vevey (Suisse), chargée de cours à l'École Polytechnique fédérale de Lausanne (Suisse), Département d'expression)

Mandats-Presse : *Nouveau-Quotidien*, *l'Hebdo*, *la Tribune de Genève*

Responsable du Département Centre de recherche en nouvelle communication, Fondation Benetton.

Distinctions reçues

Prix spécial du jury, Galerie du Centre de la Photographie pour le thème : *Les 7 péchés capitaux*

Prix des jeunes photographes européens, Berlin, Galerie Berlinische-Martin-Gropius-Bau (Berlin, 1990)

Collections publiques

Bibliothèque nationale de France, 1990 et 1966

Expositions

1996 : Fondation Cartier, Paris, *Double vie, double vue*

1997 : Bibliothèque nationale de France, *Photographie au présent*

1998, Maison Visinand (Montreux, Suisse), *Les enfants interlopes*

Nil-Vahakn AGOPOFF présente Hélène Piralian

Déni(s) ou silence complices ?

Conférence prononcée par Nil-Vahakn Agopoff à la Maison Pour Tous Eugène Pottier de Noisy-le-Grand, à l'invitation de l'Association Culturelle Arménienne de Marne-la-Vallée, le 12 Juin 1998.

Née à Paris d'un père arménien de Tiflis et d'une mère française, Hélène Piralian est philosophe et psychanalyste. Elle travaille sur l'importance du déni dans les génocides et les crimes contre l'humanité ainsi que ses effets psychiques, dont le deuil impossible.

Hélène a été dans le Caucase plusieurs fois et en particulier elle a participé en 1979 au Congrès international sur l'Inconscient qui s'était tenu à Tiflis. En 1995, à Erévan, elle participe à la formation de thérapeutes pour un centre psychologique.

Hélène Piralian est l'auteur du livre consacré au génocide arménien et à son déni : *Génocide et Transmission. Sauver la Mort, Sortir du Meurtre*, aux Éditions l'Harmattan, collection : Santé, sociétés et cultures, Paris 1994. Ce livre est en cours de traduction en espagnol et sera publié en Amérique latine. Hélène envisage de publier un deuxième livre sur ce sujet, en particulier autour de la question du tiers.

La plupart de ses articles ont été publiés dans des revues en Arménie. Certains le seront en Turquie, en particulier celui sur la Vendée et celui qui est consacré aux conséquences du déni du génocide de 1915 dans la littérature turque.

Cette année, elle a participé à un colloque sur la décolonisation à l'Unesco en Février 1998. Elle a préparé une intervention pour les actes du colloque : *Actualité du génocide arménien* qui a eu lieu à la Sorbonne en Avril dernier. Elle a aussi participé à un séminaire : *Le travail de mémoire*, qui a eu lieu au Parc de la Villette en mai-juin 98.

Que nous dit Hélène Piralian ?

Les survivants d'un génocide sont des vivants biologiques, mais traumatisés dont on a en plus projeté l'extermination : ce sont des morts-vivants. A ce génocide s'ajoute son déni, maintenu jusqu'à aujourd'hui par le gouvernement turc bien que reconnu par certaines instances internationales.

Cela veut dire qu'il n'y a pas eu de morts. S'il n'y a pas eu de morts, c'est qu'il n'y a pas eu de vivants (qui auraient été tués), donc pas de générations antérieures. Alors les descendants, d'où viennent-ils? ? Sont-ils sans ancêtres, viennent-ils, en ce cas, par génération spontanée et est-ce humainement possible? Alors, il se passe ceci :

- la transmission humaine qui relie une génération à la suivante, le deuil des morts étant devenu impossible, ne se fait plus,
- la mort ne s'inscrit plus comme ce qui permet de construire avec le deuil et le souvenir des morts, le langage, mais reste liée au meurtre,
- le temps s'est arrêté au temps des massacres. Le génocide continue ainsi ses ravages sur les survivants et leurs descendants.

Ce qui fait que ces descendants (les arméno-français ou les franco-arméniens, les arméno-américains, etc., mais aussi les arméniens d'Arménie) deviennent des vivants-morts, leur corps n'est alors plus un corps disponible pour leur propre vie.

C'est ainsi que le génocide et la poursuite de son déni nécessitent que les descendants des survivants offrent leurs corps en guise de tombe.

En effet, du fait que le génocide est dénié, les descendants des survivants offrent inconsciemment leurs corps comme enveloppe, comme mémorial, aux différents corps morts des victimes sans tombe et qui ne sont pas enterrés, afin de garder les morts de la disparition (ces corps morts assassinés, dispersés sur les routes, dans les ravins ou dans l'Euphrate).

De plus les héritiers des victimes (comme ceux des bourreaux) de ce génocide dénié sont véritablement prisonniers d'un enfermement exploité par les tiers qui veulent évacuer cette histoire encombrante. C'est l'alternative bourreau ou victime qui est imposée par ces tiers, par leur déni, par leur incompréhension et par leur silence complice qui constitue cette véritable imposture.

C'est ainsi que les instances internationales (ces tiers trop habitués à considérer les Arméniens toujours comme des victimes sans avoir jamais condamné le meurtre), n'ont pas pu supporter de voir les Arméniens victorieux dans le conflit du Karabagh. D'où les diverses condamnations des Arméniens par le Conseil de Sécurité de l'ONU après Avril 1993, alors qu'il ne s'agit pour les Arméniens que de cas de légitime défense.

Cet enfermement génocidaire bloque tout comportement sain et normal d'un sujet. C'est ainsi qu'Hélène Piralian lors de son séjour au Karabagh, a écrit un article à ce sujet : "Les combattants qui après avoir terminé la guerre, supportent le poids de la victoire." L'enjeu étant pour eux de sortir de la place de la victime (en devenant victorieux) sans occuper celle du bourreau. C'est-à-dire de sortir de cette alternative imaginaire bourreau-victime qu'impose la volonté de toute puissance des génocidaires, que maintient au présent le déni et dans laquelle les héritiers des bourreaux sont également pris.

Cet article rédigé à Chouchi où elle était partie avec l'équipe du bimensuel *Hayoutioun* d'Erévan, est paru dans un numéro spécial sur le Karabagh. Une nouvelle version de ce texte paraîtra prochainement dans les actes du colloque qui a eu lieu à la Sorbonne).

Ainsi, la psychanalyse nous dit que les héritiers des victimes, sont des vivants-morts, tant que le déni du génocide est maintenu. Cependant, les successives reconnaissances officielles du génocide de 1915 par les tiers (gouvernements, parlements, instances internationales, etc.) permettent aux descendants de se reconstruire à partir de tels points d'appui. Les descendants des victimes peuvent finalement entamer un processus de deuil qui ne leur était pas possible jusqu'à maintenant.

*Hayoutioun, 1994, N° 8 (49)

Les suites du vote à l'Assemblée Nationale, reconnaissant le génocide arménien

Tout reste à faire après le vote du 28 mars 1998 à l'Assemblée nationale.

On comprendra à la lecture des comptes rendus des travaux des groupes interparlementaires d'amitié du Sénat, que pour les sénateurs, il s'agit de se hâter... lentement.

France-Arménie Mercredi 18 juin 1998

Le groupe d'amitié a tout d'abord procédé à un échange des vues sur la proposition de loi n° 469, adoptée par l'Assemblée Nationale le 29 mars 1998, relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915.

M. Oudin (RPR - Vendée), président du groupe, a exposé le contexte dans lequel se pose la question de la reconnaissance du génocide arménien :

- il y a d'abord un fait incontestable : il s'agit du premier cas, au XXe siècle, où des autorités constituées ont planifié le massacre d'une population entière pour des raisons raciales ou religieuses ;

- il y a ensuite, aujourd'hui, un mouvement général de repentance qui amène les peuples à se pencher sur leur histoire pour reconnaître leurs erreurs et leurs fautes. La France, pays des droits de l'homme, ne peut éluder la question, compte tenu de son histoire et de l'ancienneté des relations qui l'unissent à l'Arménie, ainsi que de l'importance de la communauté arménienne sur le territoire national ;

- enfin, la reconnaissance de ces événements, particulièrement attendue tant par la nouvelle République d'Arménie que par la communauté arménienne, doit se faire à l'initiative du gouvernement, soutenu en cela par le parlement et une grande majorité de l'opinion publique.

Après que le président eut rappelé que la question avait donné lieu depuis longtemps à de multiples initiatives au Sénat et, notamment qu'il avait lui-même, le 14 mai dernier, posé une question écrite au Premier ministre, un débat a eu lieu sur la situation créée par le vote de l'Assemblée nationale. Le groupe d'amitié s'est prononcé sur les trois points suivants :

- d'une part, la reconnaissance des événements de 1915 ne saurait être éludée quelles que soient les pressions engagées. Il y va de l'honneur de la France et de la fidélité à ses idées, à son histoire et à sa vocation ;

- en second lieu, sur le plan juridique, il a été très largement admis que le texte de la proposition de loi transmise par l'Assemblée nationale soulevait de réelles difficultés du fait de sa valeur plus symbolique que normative. Or, la loi doit être normative et, en conséquence, il revient aux commissions compétentes du Sénat de trouver une forme juridique appropriée - peut-être une résolution -, compatible avec la Constitution, notamment avec la définition du domaine de la loi tel qu'il résulte de son article 34 ;

- enfin, les avis furent plus partagés sur les conséquences de ces difficultés : tandis que les uns ont eu tendance à considérer qu'il fallait les examiner sans précipitation, les autres ont estimé que l'attitude du Sénat ne serait pas comprise si celui-ci ne donnait pas suite rapidement à l'initiative de l'assemblée, certains notant au passage qu'il existait une proposition de loi du groupe communiste au contenu plus normatif déposée depuis novembre 1997.

Le groupe a finalement estimé devoir s'en remettre à la sagesse des commissions du sénat, tout en insistant sur l'impérieuse nécessité d'apporter une réponse prochaine à ce problème fondamental. Il appartient donc au gouvernement de faire inscrire le texte à l'ordre du jour du sénat.

M. Oudin, après avoir rappelé qu'il fallait également connaître l'attitude du gouvernement dans une matière relevant du pouvoir exécutif, a fait savoir qu'il souhaitait recueillir les observations des membres du groupe sénatorial qui n'avaient pu assister à la réunion, et que le compte rendu de la présente réunion leur serait adressé à cette fin.

A l'issue du débat, M. Oudin a rendu compte de l'état de préparation du voyage en Arménie que le groupe a organisé du 29 juin au 4 juillet, en soulignant que les

parlementaires seraient accompagnés d'un certain nombre de représentants d'entreprises françaises désireuses de travailler en Arménie, ce qui constitue une novation dans l'action des groupes sénatoriaux au sénat.

France-Turquie 8 au 12 juin 1998

A l'invitation du groupe sénatorial France-Turquie et de son président M. Delong (RPR - Haute-Marne), une délégation de la Grande Assemblée nationale de la Turquie, conduite par M. Mürntaz Soysal, ancien ministre, président du groupe Turquie -France, a séjourné en France.

La délégation a été reçue par M. le Président Monory et par M. de Villepin, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Elle a eu également des entretiens avec M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères, M. Jacques Dondoux, secrétaire d'Etat au commerce extérieur, M. J-David Lévitte, conseiller diplomatique du président de la République, et M. Michel Colin, directeur du cabinet du secrétaire d'Etat à l'industrie. La délégation a, par ailleurs, visité la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine et a été reçue à Troyes par M. Adnot (NI-Aube), président du conseil général.

Les entretiens ont surtout porté sur la situation des relations bilatérales à la suite de l'adoption, par l'Assemblée nationale, d'une proposition de loi relative à l'Arménie. Les interlocuteurs français ont souligné qu'il s'agissait d'une initiative des députés et qu'elle n'avait pas reçu le soutien du gouvernement. Celui-ci n'a d'ailleurs pas demandé son inscription à l'ordre du jour prioritaire du Sénat. Pour sa part, la conférence des présidents du sénat a écarté l'examen d'une proposition de loi ayant un objet identique aussi bien pour des raisons de forme que pour des raisons de fond.

armenoscope.com

L'ARMENOSCOPE - BP 318 - 94709 MAISOS-ALFORT CEDEX - TÉL 01 45 18 90 10 - FAX 01 45 18 91 20

Etant donné l'importance du réseau internet et son universalité, les associations et organismes arméniens se doivent de figurer sur le web.

Le nombre d'associations, d'organismes et de particuliers arméniens des Etats-Unis, mais également du Canada, d'Amérique du Sud et d'Arménie ne cesse de croître sur internet, alors que les associations françaises d'origine arménienne sont peu représentées. Il est nécessaire d'avoir une présence pour informer et diffuser des informations relatives aux Arméniens. L'Arménoscope fait partie d'une société qui offre des prestations pour internet. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons trois offres intéressantes exclusivement réservées aux associations arméniennes de la Région parisienne, à des prix très étudiés et attractifs.

OFFRE A : **L'abonnement à l'Arménoscope** (édition papier), l'accès illimité à internet (hors coûts de communication locale), avec jusqu'à 3 adresses électroniques (e-mail) et la gratuité de diffuser vos activités tant sur le site internet de l'Arménoscope que sur l'édition papier (avantages correspondant à l'abonnement de 250 F TTC inclus dans celui-ci) pour **seulement 840 F TTC par an.**

OFFRE B : **L'abonnement à l'Arménoscope** (édition papier), l'accès illimité à internet (hors coûts de communication locale), avec jusqu'à 5 adresses électroniques (e-mail) et la gratuité de diffuser vos activités tant sur le site internet de l'Arménoscope que sur l'édition papier plus l'hébergement de 5 pages internet concernant votre association en sous-domaine (par exemple : armenoscope.com/nom-association ou reso.net/nom-association). Cette formule vous est proposée pour **seulement 2 600 F TTC par an.**

En ce qui concerne le site internet, vous pouvez créer vos pages et nous les fournir sur support informatique ou nous en confier la réalisation pour la somme de 400 F TTC par page. Les frais de mise en service sont dans tous les cas de 500 F TTC une fois pour toutes. Pour plus d'informations, veuillez nous consulter.

OFFRE C : Idem à l'offre B, sauf que vous possédez cette fois-ci votre propre nom de domaine. Vous accédez à la création et l'hébergement de votre site avec dépôt du nom de domaine.

Exemples : **nom-association-ass.fr**, **nom-association.org**
Tarif : nous consulter.

Ces prix sont sans surprise ni surcoût. N'hésitez pas à nous appeler, internet est un outil indispensable et un lieu où les Arméniens se rencontrent par-delà les frontières. De nouvelles opportunités s'ouvrent à la communauté, c'est l'occasion d'accroître nos contacts, de faire connaissance avec nos compatriotes disséminés aux quatre coins du monde, d'échanger nos idées, de mener notre combat et tout simplement de faire vivre et d'enrichir le lien qui nous unit.

Contactez-nous au 01 45 18 90 10
Ou à l'adresse e-mail : redacteur@armenoscope.com
Demandez Philippe Mouradian ou Thierry Nodarian

A bientôt !
L'Arménoscope